XXX Savièse, le xxx 2014

rue

1965 Savièse

Recommandée

Département des transports, de

l’équipement et de l’environnement

Case postale

1951 Sion

**Zone de planification relative au projet d’évitement des villages de Roumaz et de St-Germain (RC 60 Sion/St-Germain/Sanetsch)**

Monsieur le Chef du Département,

A la suite de l'avis publié au BO du 16 mai 2014, je fais

**OPPOSITION**

à la prolongation de la durée de la zone réservée de cette zone de planification.

En effet, je ne vois pas quels justes motifs au sens de l’art. 35 al. 3 de la loi sur les routes peuvent être invoqués pour prolonger une mesure aussi restrictive de mes droits de propriétaire. En particulier, je n’ai connaissance d’aucun motif permettant d’expliquer pourquoi le délai initial de deux ans prévu par la loi n’a pas suffi pour mettre à l’enquête le projet qui justifie cette mesure… ou alors pour l’abandonner définitivement, comme je le demande.

Au contraire même, sur la base de l’argumentation que j’avais développée, à la suite de l’avis publié au BO du 25 mai 2012, dans l’opposition que je vous avais adressée contre la création de cette zone réservée (opposition à laquelle je me réfère et que je confirme en tant que de besoin), je persiste à considérer celle-ci comme injustifiée.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous prie d’agréer, Monsieur le Chef du Département, mes salutations respectueuses.

(signature)